

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/03/2025 - 6018 - 2010 B 02297 - 523 010 346 - A.M.A

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/02/2021 au 31/01/2022			Au 31/01/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 001	9 142	11 859	13 390
Fonds commercial				1 600
Autres immobilisations incorporelles	24 613	2 748	21 864	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	28 321	1 775	26 547	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	250 091	29 608	220 483	46 985
Autres immobilisations corporelles	183 850	110 395	73 455	80 111
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 739		7 739	7 739
ACTIF IMMOBILISÉ	515 615	153 668	361 947	149 825
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	403 283		403 283	336 923
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	23 066		23 066	23 295
Autres	72 206		72 206	27 902
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20 385		20 385	62 726
Charges constatées d'avance	2 872		2 872	6 962
ACTIF CIRCULANT	521 812		521 812	457 807
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 037 427	153 668	883 759	607 632

certifié conforme

[Signature]

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/02/2021	Du 01/02/2020
		Au 31/01/2022	Au 31/01/2021
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé)	3 500	3 500	3 500
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves :			
- Légale		350	350
- Statutaires ou contractuelles			
- Réglementées			
- Autres		236 551	180 413
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-169 677	56 138
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		70 724	240 401
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour :			
- Risques			
- Charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :			
- Auprès des établissements de crédit		301 762	116 544
- Financières diverses		148 188	35 791
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :			
- Fournisseurs et comptes rattachés		169 740	137 562
- Fiscales et sociales		31 138	52 333
- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		162 207	25 000
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES		813 035	367 230
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		883 759	607 632

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21.24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2022 dont le total est de 883 759 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2021 au 31/01/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Cession du fonds de commerce PROXI à Audenge en Juin 2021.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

A.M.A
Société à responsabilité limitée au capital de 3 500 euros
Siège social : 5 bis rue du 11 Novembre - 33510 ANDERNOS LES BAINS
523 010 346 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUILLET 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2022 s'élevant à 169 677 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	169 677 euros
---------------------	---------------

En totalité au compte "autres réserves"	169 677 euros
qui s'élève ainsi à 66 874 euros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juillet 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

